

Novembre 2025

L'UNICEM Auvergne-Rhône-Alpes et LPO Auvergne-Rhône-Alpes renouvellent un partenariat de 3 ans au service de la biodiversité

À l'occasion de son assemblée générale qui s'est tenue le 9 octobre dernier, l'UNICEM Auvergne-Rhône-Alpes a reconduit pour trois années son partenariat historique avec la LPO Auvergne-Rhône-Alpes.

Vingt ans après sa création, cette collaboration poursuit le même cap : concilier activités extractives et protection de la faune, en particulier sur des projets complexes nécessitant un dialogue étroit entre exploitants et naturalistes.

Ce partenariat s'est déjà traduit par de nombreuses actions de référence : édition du guide "Oiseaux des carrières", élaboration de la Liste rouge des vertébrés terrestres en Rhône-Alpes (2008), déclinaison du Plan national d'actions "Sonneur à ventre jaune" (plaquette et session de formation en 2022), ainsi que des contributions au financement de l'Atlas des amphibiens et reptiles et de l'Atlas des chiroptères.

Cette nouvelle étape vient pérenniser une dynamique commune de connaissance, de formation et de bonnes pratiques au bénéfice de la biodiversité et des territoires.



A gauche, Sébastien Teyssier, Directeur LPO AURA, en retrait, à droite, Jean-Jacques Charrié Thollot, Président UNICEM AURA.

Des milieux pionniers au service du vivant

Depuis l'origine, ce partenariat s'inscrit dans une approche concertée de l'activité extractive : étudier, exploiter puis remettre en état les carrières de manière coordonnée, en associant dès les premières étapes l'ensemble des parties prenantes des territoires.

Par ailleurs, de nombreuses carrières abritent des milieux pionniers favorables à des espèces floristiques et faunistiques d'intérêt, offrant des sites privilégiés d'observation, de suivi et de formation aux pratiques d'ingénierie écologique. L'ambition commune est claire : concilier besoins en matériaux et préservation de la biodiversité, par le dialogue, la connaissance et des actions de terrain mesurables.

Un partenariat de terrain, concret et coordonné

Dans la pratique, la LPO Auvergne-Rhône-Alpes et l'UNICEM Auvergne-Rhône-Alpes mèneront conjointement diverses actions visant à enrichir les connaissances naturalistes. Celles-ci incluront notamment le partage de données par la LPO. Des formations thématiques pourront également être organisées, afin de renforcer les compétences des collaborateurs des entreprises.

Par ailleurs, des réunions réuniront les partenaires pour faire le point sur les actualités respectives des deux signataires et étudier les projets communs potentiels. Ces rencontres permettront également de valoriser les initiatives locales conduites entre entreprises et la LPO.

L'information et la communication occupant une place centrale dans cette démarche, chaque partie s'engage à promouvoir l'accord, à encourager sa déclinaison départementale et à y faire référence dans ses supports et publications liés aux thématiques concernées.

Les deux organisations maintiendront également une vigilance commune face aux activités illégales : elles mèneront régulièrement des démarches conjointes auprès des services de l'État et des juridictions compétentes pour faire cesser les extractions ou remblaiements illicites.

En renouvelant cet accord, la LPO régionale et l'UNICEM AURA réaffirment une même ambition : concilier, sur le terrain, activité industrielle et préservation du vivant.

Ce cadre commun, opérationnel et évolutif, donnera lieu dans les trois ans à des actions concrètes et à des retours d'expérience utiles à l'ensemble des acteurs du territoire.

Il est évident que la transparence, le dialogue et l'amélioration continue constituent les fils conducteurs de cette coopération. À travers elle, la filière et le monde associatif posent les bases d'une écologie de projets, pragmatique et mesurable, au service de la biodiversité et des dynamiques locales.

À propos de l'UNICEM

L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (**UNICEM**) fédère les entreprises qui produisent les matériaux minéraux essentiels à la construction et aux travaux publics. Elle représente, promeut et défend les intérêts collectifs de la filière. Elle s'appuie sur deux syndicats adhérents : le Syndicat national du béton prêt à l'emploi (**SNBPE**) et l'Union nationale des producteurs de granulats (**UNPG**). Elle réunit également plusieurs syndicats associés spécialisés, parmi lesquels le **FILMM** (isolants en laines minérales), le **SNPB** (pompage du béton), le **SNROC** (roches ornementales), le **SYNAD** (adjuvants), le **SYNFAD** (durcisseurs) et l'**UPGV** (grès des Vosges). Ensemble, ces entités portent les enjeux économiques, sociaux et environnementaux du secteur, et accompagnent sa transition vers des pratiques durables et responsables.

L'UNICEM compte 937 entreprises adhérentes (TPE, ETI, groupes internationaux) et 3 279 sites. Elle représente un chiffre d'affaires de plus de 8 milliards d'euros, soit 85 % du chiffre d'affaires de la filière en France.

